

## La trêve des expulsions touche à sa fin

Après cinq mois d'interruption hivernale, près de 40 000 locataires aux loyers impayés risquent d'être délogés dès demain.

« Chaque année, on se contente de dire que la trêve hivernale commence ou s'arrête, mais on n'est pas capable d'être dans une dynamique qui nous permette de protéger les plus fragiles », déplore Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé-Pierre.

Cette période de « sursis » pour les locataires s'était ouverte le 31 octobre. Elle prendra fin ce soir, risquant d'entraîner des expulsions dès le lendemain.

### 112 300 places d'hébergement

Principal motif : les loyers impayés. Pour 2015, d'après les calculs du Réseau stop aux expulsions logement (Résal), « 30 000 à 40 000 foyers sont susceptibles d'être délogés » à la suite d'environ 190 000 décisions de justice pour impayés. La différence s'explique par les délais de procédure judiciaire pouvant aller jusqu'à deux ans.

Dans son dernier rapport, la Fondation Abbé-Pierre rappelle que quinze millions de personnes sont

touchées par la crise du logement et note également que la situation ne s'améliore guère.

Entre 2013 et 2014, elle a observé une inflation de 4,8 % pour les décisions de justice prononçant l'expulsion (132 016 au total) et de 8,8 % pour les assignations au tribunal (175 938 au total). En 2014, 11 604 ménages ont été expulsés par les forces de l'ordre, presque deux fois plus qu'en 2001 (6 337 expulsions). Comptant les départs avant l'intervention policière, la fondation estime qu'« on est plus près de 40 000 à 50 000 expulsions chaque année ».

Une trentaine d'associations ont prévu de se rassembler aujourd'hui, à Paris. Elles demandent à la ministre du Logement d'engager les moyens nécessaires pour « mettre fin au sans-abrisme et aux expulsions sans solutions de relogement ».

Emmanuelle Cosse a annoncé, mardi, qu'il y aurait « 2 300 places d'hébergement supplémentaires en 2016 », soit 112 300 au total, contre 80 000 en 2012.

31 mars